

Quand les ondes nous sont imposées

« Ce n'est pas le fait de prétendre qu'il y a trop d'ondes qui suffira. Les scientifiques doivent travailler à démontrer pourquoi. »

Jacques LIETREMANS

3 % de la population souffrirait d'électrosensibilité aux ondes.

« Ce n'est pas le fait de prétendre qu'il y a trop d'ondes qui suffira. Les scientifiques doivent travailler à démontrer pourquoi. »

Jacques LIETREMANS

Le 12 juin, les GSM qui émettent trop d'ondes ne pourront plus être vendus. Le danger pour la santé divise les scientifiques, au grand dam des électrosensibles.

● Marie-Laure MATHOT

Deux W/kg pour la tête et le tronc, 4W/kg pour les membres : voilà le DAS, « débit d'absorption spécifique » que les GSM ne pourront pas dépasser quand ils sont collés à l'oreille à partir du 12 juin. Autrement dit, tous les GSM qui émettent trop d'ondes ne pourront plus être vendus. Ces normes sur les taux de rayonnement ont été décidées par l'Union européenne (UE). La mesure correspond à l'énergie absorbée par le corps par unité de temps et de masse.

Chez nous, le DAS doit obligatoirement être indiqué à l'achat d'un nouveau téléphone portable. Si la Belgique vérifie cette obligation, elle ne contrôle pas si

le taux de rayonnement respecte effectivement les limites légales. Elle laisse cette tâche à la France via son Agence nationale des fréquences (ANFR).

En 2015, l'ANFR a testé 95 GSM : 89 % d'entre eux dépassaient les normes lorsqu'ils étaient contrôlés à maximum 5 mm du tronc et des membres, certains allant jusqu'à 8W/kg. L'industrie quant à elle, les testait à 25 mm, et à cette distance, les téléphones étaient bien en règle.

Du coup, en avril 2016, la France demande d'harmoniser la norme. Les appareils doivent être testés en contact avec la peau pour le DAS qui concerne la tête et à une distance de maximum 5 mm pour le tronc. Une

période transitoire a été prévue jusqu'au 12 juin de cette année pour les modèles qui étaient déjà commercialisés avant cette modification. Et pour les téléphones déjà achetés, rien ne change.

Face à la polémique, un citoyen français avait demandé à la justice d'obliger l'ANFR à rendre les résultats de ses mesures de contrôles publics. Mais le tribunal de Melun, a rejeté cette action en référé mercredi dernier.

« Les nombreux arguments que nous avons transmis n'ont pas convaincu le tribunal de l'existence d'un péril grave et imminent », regrette dans un communiqué Marc Arazi, à l'origine de cette action. Les mots sont alarmants. Notre GSM nuit-il vraiment à notre santé ? Les personnes électrosensibles en sont convaincues. ■

Électrosensibilité, la « dictature des

La plupart des gens ne ressentent pas les ondes. Mais certaines personnes dites électrosensibles vivent un véritable enfer au quotidien. Dominique Canivet, vice-présidente de l'Association pour la reconnaissance de l'électro hypersensibilité (AREHS), parle carrément de « dictature des ondes ». « Les hypersensibles ne savent plus où aller, ils ne connaissent plus la libre circulation car les ondes leur sont imposées partout. » Une réalité qui se traduit dans le quotidien de Marie-Louise, Mélanie et Laurent.

1. Jambes C'est à 5 h 20, quand le premier bus arrive devant chez elle, le long de la Meuse à Jambes, que Marie-Louise Pendeville se réveille. Ce n'est pas le bruit du moteur ou

des passagers qui la fait sortir des bras de Morphée mais des douleurs dans les muscles, un soulèvement du cuir chevelu, un mal de crâne... « C'est comme si mon corps recevait des décharges électriques. » La sexagénaire a longtemps cherché la cause de ses souffrances. Aujourd'hui, elle en est persuadée : ce sont les ondes électromagnétiques.

Tout a commencé en 2011, alors que sa voisine avait invité du monde pour une fête. « Le micro-ondes a tourné toute l'après-midi, raconte-t-elle d'une voix accablée. Je me sentais comme aimantée par les vitres de ma maison, mon corps était une véritable cabine électrique. Je sentais mes omoplates qui brûlaient. »

Pour se protéger des ondes, la Jamboise a fini par s'équiper : fil-

tre anti-UV aux vitres, prises de terre à son balcon, « il faisait office d'antenne », et un voile anti-onde fabriqué à base de fibres métalliques. « Quand je n'arrive pas à dormir, je me recouvre la tête et le corps de ce voile pour trouver le sommeil. » Déménager ? « Pas à notre âge, répond son mari. Et pour aller où ? »

2. Malonne D'autres hypersensibles ont opté pour une solution plus radicale : déménager en zone blanche. Les zones blanches sont les endroits, de plus en plus rares, sans antennes téléphoniques et sans Wi-Fi. Mélanie, 32 ans, revient d'un séjour de trois mois dans les Vosges. Elle s'y est ressourcée mais dès qu'elle est retournée dans le centre-ville namurois, ses symptômes ont réapparu.

Les premiers maux sont apparus quand elle avait 17 ans. « Mes parents venaient d'installer un modem juste en dessous de ma chambre. Je me suis demandé si ce n'était pas la cause de mon mal mais on m'a dit que c'était impossible. Du coup, j'ai cherché la cause ailleurs. Il m'a fallu 14 ans pour comprendre qu'il s'agissait bien des ondes. »

Mélanie avait commencé des études d'institutrice maternelle qu'elle a dû morceler. « Pendant tout ce temps, j'ai été exposée sans arrêt. Aujourd'hui, les résultats des encéphalogrammes montrent que certaines parties de mon cerveau manquent d'oxygène. Je connais des moments où mon esprit est troublé et où je n'arrive pas à mettre mes idées en place. »

Aujourd'hui, le futur de Mélanie est difficile à envisager. « Acheter

une maison ? Où ça ? Et même si on en trouve un endroit sans ondes, qui dit qu'une antenne ne sera pas construite par après ? La 4G envahit tout l'espace public et les smartphones sont partout. »

3. Strasbourg À 45 ans, Laurent est « pensionné » depuis six ans. En 2006, il est entré au Conseil de l'Europe, à Strasbourg en tant qu'administrateur à la Direction générale de la cohésion sociale. Mais très vite, il s'est senti très mal dans la ville alsacienne et a connu des problèmes de santé.

C'est son père, Jacques, qui a étudié le domaine des radiations, aujourd'hui installé à Nil-Saint-Vincent qui a pensé à l'électrosensibilité et qui nous raconte les difficultés rencontrées par son fils. « À l'époque, on n'en entendait absolument pas parler. C'est via un médecin allemand que nous avons pu diagnostiquer son électrosensibilité. »

Impossible pour Laurent de rester à Strasbourg. « Il y a un électromog tout à fait épouvantable dans tout le quartier européen. » Après un long congé, de lourdes procédures, Laurent a réussi à faire reconnaître son invalidité auprès du tribunal administratif du Conseil de l'Europe en 2012. Aujourd'hui, il a trouvé une zone blanche en Suisse. « Il s'y sent bien mais de là à y faire sa vie, c'est autre chose. Il aimerait pouvoir acheter quelque part et mener une vie normale mais c'est extrêmement difficile. C'est son gros souci en ce moment : trouver un endroit où s'installer. » ■

M.-I.M.

Où est le danger ?

Les électrosensibles sont-ils les révélateurs d'une dangerosité des ondes ?
La question divise les scientifiques.

Si les souffrances des électrosensibles sont reconnues par tous, le diagnostic, quant à lui, diffère. Entre les chercheurs accusés d'être liés aux entreprises de télécoms et les médecins aux carnets de rendez-vous surchargés car ils reconnaissent la pathologie, le clivage est grand.

Environ 3 % de la population mondiale souffrirait d'hypersensibilité aux ondes selon les estimations. Un chiffre difficilement vérifiable puisque l'électrosensibilité n'est pas reconnue en tant que maladie par la plupart des pays, dont la Belgique. Ainsi, pour le SPF Santé publique,

« Une contre-vérité se met en place sous la pression des lobbies »

« la recherche scientifique n'a pas confirmé le lien » entre les plaintes et l'exposition aux champs électromagnétiques.

Une analyse qui fait bondir le

professeur Belpomme, professeur de cancérologie, président de l'Artac, Association pour la recherche thérapeutique anti-cancéreuse. « Ce n'est pas un discours alarmiste de dire que les ondes sont dangereuses mais un fait scientifiquement établi. Une contre-vérité se met en place sous la pression des lobbies qui veulent induire une confusion mais c'est un véritable problème de santé publique ! », s'énerve-t-il.

« Via des tests objectifs au cerveau et mes tests sanguins, on peut clairement voir qu'il y a une inflammation des centres de la mémoire, des émotions et de la sensibilité neurologique. Conséquence ? Je vois des ados avec des retards scolaires majeurs. » Et s'il fallait encore une preuve selon le professeur : son carnet de rendez-vous, « rempli jusqu'à la fin 2018 ! »

L'exposition aux ondes pendant l'enfance est la plus dangereuse car le système immunitaire n'est pas encore très fort, ce qui augmente le risque de leucémies avance le professeur Belpomme. Un point de vue partagé par Jacques Lietermans. Ce professeur en sciences à l'université de Genève, est aujourd'hui retraité et installé en Belgique. Son fils est électrosensible. « Je ne pense pas que l'on soit électrosensible mais qu'on le devienne, soit par une exposition massive, soit une exposition répétée aux ondes, déclare Jacques Lietermans. Mais il y a des prédispositions génétiques.

Les gens qui sont électrosensibles vont montrer des symptômes très différents en fonction de leur système physiologique. » Pour Jacques Lietermans, c'est cette hétérogénéité des symptômes qui rend les médecins perplexes.

En 2011, l'OMS et le Conseil de l'Europe ont reconnu les effets potentiellement dangereux des ondes de nos téléphones portables.

Plusieurs cas de reconnaissance

Aujourd'hui, les exemples de reconnaissance de l'électrosensibilité par la justice se multiplient en Europe. Idem pour les jugements établissant un lien entre ondes et cancer. Le dernier en date est celui d'un Italien dont le travail lui avait imposé pendant 15 ans de passer 3 à 4 heures par jour l'oreille collée au téléphone portable. Le tribunal d'Ivrea (nord) a condamné l'Institut national d'assurance contre les accidents du travail (Inail) à lui verser une indemnité à vie de 500 euros par mois.

Pour Jacques Lietermans, l'important est que le public reconnaisse les risques. « Il y a une véritable demande du public pour la 4 ou 5G. Il y a encore beaucoup de travail pour démontrer la dangerosité et ce n'est pas le fait de prétendre qu'il y a trop d'ondes qui suffira. Les scientifiques doivent travailler à démontrer pourquoi », conclut-il. ■ **M.-L.M.**